

communiqué

Budget 2018

Garder le cap, investir et maintenir la qualité des prestations

Dans un contexte fragile qui voit se concrétiser les grands projets de métamorphose de la ville, la Municipalité de Lausanne consolide les fondations d'un budget aux charges maîtrisées (+0.6% par rapport au budget 2017). Les premiers effets positifs du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) se font déjà sentir, à hauteur de 13 millions de francs. Au final, le déficit prévu se monte à 29,7 millions de francs. Il tient compte des engagements du Programme de législature qui se traduisent, en 2018, par une augmentation des moyens alloués dans les domaines prioritaires que sont l'accueil de jour de l'enfance et la sécurité.

La législature sera délicate en matière de finances publiques et les équilibres fragiles, annonçait la Municipalité il y a une année. Si le budget 2018 prévoit un excédent de charges de 29,7 millions de francs, il est en diminution de 9,4 millions de francs par rapport au budget 2017. Par ailleurs, les indicateurs principaux montrent une tendance à la stabilisation et à la maîtrise des dépenses. La part de l'autofinancement du compte de fonctionnement augmente de 11,2 millions pour atteindre 84,4 millions de francs. Au final, les charges de fonctionnement sont maîtrisées avec un accroissement de 0,6% (11,8 millions de francs) alors que les recettes augmentent, de leur côté, de 1% (17,8 millions de francs).

Des priorités claires: accueil de jour et sécurité

Dans son Programme de législature, la Municipalité a défini les axes prioritaires qui verront leurs moyens renforcés. En 2018, 2,7 millions de francs leur seront attribués. Cela permettra d'ouvrir 80 places d'accueil de jour. Par ailleurs, 17,1 ept seront créés dans le domaine de la sécurité grâce à 7,5 nouveaux postes de policiers ainsi qu'au renforcement et à la pérénisation des correspondants de nuit (9,6 ept).

Durant la législature 2016-2021, se concrétiseront un nombre important de chantiers majeurs: stade de la Tuilière, écoquartier des Plaines-du-Loup, infrastructures scolaires et structures d'accueil de jour, mais aussi entretien des réseaux, tels que gaz, électricité ou encore eau. Après les 204,4 millions budgetés en 2017, la Ville prévoit d'investir 183,3 millions en 2018. Oeuvrant à la fois à la métamorphose profonde de la cité et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, ces investissements pèsent sur les amortissements et la dette nette (2141 millions projetés fin 2018). Par ailleurs, la Ville de Lausanne, comme l'a montré la récente étude de l'Union des Villes Suisse, continue à assumer des charges importantes de ville-centre qui pèsent sur son budget.

PSAF II: premiers effets positifs

Le Plan structurel d'amélioration financière (PASF II) déploie ses premiers effets positifs à hauteur de 13 millions de francs. Un travail de fond a débuté sur l'ensemble du fonctionnement de l'administration, pour en renforcer l'efficience. Au cas par cas, la Municipalité étudie le non-remplacement de collaborateurs. De plus, elle réduit le nombre de mandats externes. Ces mesures, parmi d'autres, ont d'ores et déjà abouti à des premières diminutions de charges annuelles pérennes pour un montant de 4,4 millions de francs.

• • • • • •

La Ville bénéficie ensuite de financements complémentaires dans le cadre de son budget 2018, à hauteur de 4,2 millions de francs. Il s'agit notamment d'une augmentation des subventions provenant de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (+2,2 millions de francs), et de renégociations de conventions (+1,1 million de francs).

Au chapitre des revenus enfin, le PSAF II imprime également ses premiers effets en 2018, avec 4,4 millions de francs annuels de recettes nouvelles, dont: droits distincts et permanents (DDP) (+400 000 francs) ou encore adaptation d'émoluments et de tarifs (+1,4 million de francs).

Globalement, les recettes inscrites au budget 2018 augmentent de 17,8 millions de francs par rapport à l'année 2017 (+1%), mais leur évolution demeure fragile. Le contexte économique reste incertain et la pression sur les recettes fiscales s'accroît, en particulier pour les personnes morales. A ce titre, la Municipalité suit attentivement les discussions au niveau fédéral quant à la réforme de la fiscalité des entreprises.

Une voie vers l'avenir

Si le budget 2018 présente un excédent de charges, les premières mesures du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) engendrent déjà des résultats encourageants. Elles fondent les nouvelles bases d'une gestion maîtrisée des finances de la Ville, sans transiger sur la qualité des prestations, sur le renforcement des thématiques prioritaires et la poursuite de la métamorphose en profondeur de la cité pour les générations futures.

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Grégoire Junod, syndic, tél. 021 315 22 00
- Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. 021 315 72 00

Annexes:

- Compte administratif et budget de fonctionnement
- Présentation du budget

Lausanne, le 5 octobre 2017